



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement
(CE) No. 1907/2006

ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN
 UFI : 33UG-XM69-HH0V-77C3
 Code du produit : 118439E
 Utilisation de la substance/du mélange : Détergent de lavage du linge
 Type de substance : Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution du produit : Aucune information de dilution fournie

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Détergent pour le linge. Procédé automatique
 Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECOLAB Snc
 10 avenue Aristide Briand
 92220 Bagneux, France 01 49 69 65 00
 client.hrc@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33975182341
 +32-(0)3-575-5555 Trans-Européen
 Numéro téléphonique du centre anti-poison : 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de Compilation/Révision : 22.05.2023
 Version : 1.1

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, H290

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN**

Catégorie 1

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A

H314

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H290
H314Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.Conseils de prudence : **Prévention:**
P280

Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Alcools éthoxylés en C13-15 ramifiés et linéaires
hydroxyde de sodium**2.3 Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Alcools éthoxylés en C13-15 ramifiés et linéaires	157627-86-6 POLYMER	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412	>= 5 - < 10
hydroxyde de sodium	1310-73-2	Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314	>= 5 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN**

	215-185-5 01-2119457892-27	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1; H290 Corrosion cutanée Catégorie 1A H314 >= 5 % Corrosion cutanée Catégorie 1B H314 2 - < 5 % Irritation cutanée Catégorie 2 H315 0.5 - < 2 % Irritation oculaire Catégorie 2 H319 0.5 - < 2 %	
Sel de sodium de l' EDTMPA	22042-96-2 244-751-4 01-2119514449-36	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1; H290	>= 1 - < 2.5
Alcohols, C13, branched, ethoxylated	69011-36-5 POLYMER	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318	>= 1 - < 2.5
Alcools éthoxylés en C13-15 ramifiés et linéaires	157627-86-6 POLYMER	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Irritation oculaire Catégorie 2; H319 Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412	>= 0.5 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
glycérine	56-81-5 200-289-5 01-2119471987-18	Non classé;	>= 0.5 - < 1

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, donner 2 verres d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN****4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ininflammable et incombustible.

Produits de combustion dangereux : En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de phosphore
Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les non-secouristes : Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN****6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Ne pas entreposer près des acides. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : 5 °C à 40 °C

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Matériau plastique

Matière non-appropriée: Acier doux, Aluminium

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Détergent pour le linge. Procédé automatique

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME	2 mg/m3	FR VLE
Autres informations	Valeurs limites indicatives	Valeurs limites indicatives		
glycérine	56-81-5	VME (Aérosol)	10 mg/m3	FR VLE
Autres informations	Valeurs limites indicatives	Valeurs limites indicatives		

DNEL

hydroxyde de sodium	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1 mg/m3
---------------------	---	--

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Écran facial

Protection des mains (EN 374) : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Gants
Caoutchouc nitrile
caoutchouc butyle
Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures
Épaisseur minimale de 0.7 mm pour le butyle et de 0.4 mm pour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN**

le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des fabricants/distributeurs de gants).
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

- Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Equipements de protection individuelle comprenant : gants de protection appropriés, lunettes de sécurité et tenue de protection incluant des chaussures de sécurité adaptées
- Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : liquide
- Couleur : opaque, jaune
- Odeur : caractéristique
- pH : 12.0 - 14.0, 100 %
- Caractéristiques de la particule
- Evaluation : sans objet
- Taille des particules : sans objet
- Répartition de la taille des particules : sans objet
- Empoussiéragement : sans objet
- Surface spécifique : sans objet
- Charge de surface/Potentiel zêta : sans objet
- Forme : sans objet
- Crystallinité : sans objet
- Traitement de surface /Revêtements : sans objet
- Point d'éclair : Non applicable
- Seuil olfactif : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
- Point de fusion/point de : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN**

congélation

Point d'ébullition ou point
initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition : > 100 °C

Taux d'évaporation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Inflammabilité : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité,
supérieure : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité,
inférieure : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Pression de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Densité de vapeur relative : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Densité et / ou densité
relative : 1.1 - 1.17

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres
solvants : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Coefficient de partage: n-
octanol/eau (valeur log) : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Température d'auto-
inflammation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Décomposition thermique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Viscosité, cinématique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés explosives : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN**

Acides
Métaux alcalins
Acides forts
substances réactives à l'eau

Acier doux
Aluminium

10.6 Produits de décomposition dangereux

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de phosphore
Oxydes de métaux

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Téatogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN**

exposition répétée

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : Sel de sodium de l' EDTMPA DL50 Rat: > 3,870 mg/kg
 Alcohols, C13, branched, ethoxylated DL50 Rat: > 500 mg/kg
 Alcools éthoxylés en C13-15 ramifiés et linéaires DL50 Rat: 1,250 mg/kg
 glycérine DL50 Rat: 18,300 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par voie cutanée : Alcools éthoxylés en C13-15 ramifiés et linéaires DL50 Rat: > 2,000 mg/kg
 glycérine DL50 Lapin: 23,000 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
 Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.
 Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.
 Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
 Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion
 Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion
 Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale
 Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Écotoxicité**

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible
 Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN**

les autres invertébrés
aquatiques.

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : Sel de sodium de l' EDTMPA
96 h CL50: > 100 mg/l

Alcohols, C13, branched, ethoxylated
96 h CL50 Poisson: 3 mg/l

glycérine
96 h CL50 Poisson: 855 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques. : hydroxyde de sodium
48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 40 mg/l

Alcohols, C13, branched, ethoxylated
48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 1.5 mg/l

Alcools éthoxylés en C13-15 ramifiés et linéaires
48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 0.317 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit**

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec
les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

Composants

Biodégradabilité : Alcools éthoxylés en C13-15 ramifiés et linéaires
Résultat: Facilement biodégradable.

hydroxyde de sodium
Résultat: Non applicable - inorganique

Sel de sodium de l' EDTMPA
Résultat: Faiblement biodégradable

Alcohols, C13, branched, ethoxylated
Résultat: Biodégradable

Alcools éthoxylés en C13-15 ramifiés et linéaires
Résultat: Facilement biodégradable.

glycérine
Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN****12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit**

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du code déchet : Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN****Transport par route (ADR/ADN/RID)**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	: 1824
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 8
14.4 Groupe d'emballage	: II
14.5 Dangers pour l'environnement	: non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Aucun(e)

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	: 1824
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: Sodium hydroxide solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 8
14.4 Groupe d'emballage	: II
14.5 Dangers pour l'environnement	: No
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: None

**Transport maritime
(IMDG/IMO)**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	: 1824
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	: SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: 8
14.4 Groupe d'emballage	: II
14.5 Dangers pour l'environnement	: No
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: None
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	: Not applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de
sécurité, de santé et d'environnement**

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004	: 5 % ou plus mais moins de 15 %: Agents de surface non ioniques moins de 5 %: Phosphonates, Polycarboxylates Autres constituants: Azurants optiques
--	--

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des	: Non applicable
--	------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN**

dangers liés aux accidents
majeurs impliquant des
substances dangereuses.

REACH - Listes des : Non applicable
substances extrêmement
préoccupantes candidates en
vue d'une autorisation
(Article 59).

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): 84 65 78

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9):
non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classification	Justification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux 1, H290	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Corrosion cutanée 1A, H314	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves 1, H318	Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN**

l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Annexe : Scénarios d'exposition**scénario d'exposition: Détergent pour le linge. Procédé automatique**

Life Cycle Stage : Utilisation sur sites industriels

Catégorie de produit : **PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC4** Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Quantité journalière par site : 50 kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**ECOBRITE MAGIC EMULSION CLEAN**

Type de Station de : Station municipale de traitement des eaux usées
 Traitement des Eaux Usées

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC8b** Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Catégorie de procédé : **PROC2** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8